

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS

Exercice clos le 31 Août 2020

Au conseil d'administration de la Fondation La Mache,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation La Mache relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre Président, le 9 Décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Septembre 2019 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans le rapport de votre Trésorier, dans les procès-verbaux de vos Conseils d’Administration et dans les notes de l’annexe afin de délivrer une information suffisante sur la constitution du résultat de la Fondation.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

S’agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d’arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu’ils feront l’objet d’une communication à conseil d’administration appelée à statuer sur les comptes.



V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.



Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Oullins, le 5 Février 2021

AMV AUDIT ET COMMISSARIAT
Société de Commissariat aux Comptes

Bruno NICOLAS-VULLIERME
Commissaire aux Comptes



FONDATION ECOLE LA MACHE

75 Boulevard Jean XXIII

69008 LYON

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

Le 31 août 2020

SIREN : 502153778

ACTIVITE : Lycée Professionnel et Technologique sous contrat,
Enseignement Supérieur & Formation Continue
Ecole disposant d'ateliers de production

OBJET SOCIAL :

La "Fondation LA MACHE" reconnue d'utilité publique par décret du 29 juin 2007, a pour but d'assurer une éducation et une formation générale et technologique auprès des jeunes et des adultes se destinant aux professions techniques et auprès de ceux qui se préoccupent d'acquérir des connaissances liées à l'évolution du savoir technique et de la technologie mise en œuvre dans les professions industrielles et commerciales. Les membres de la Fondation déclarent reconnaître explicitement l'appartenance de l'Etablissement LA MACHE à l'Enseignement Catholique

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : Monsieur Louis LANDROT
Vice-Présidents : Messieurs Eric BOTHIER et Gilles DECHELETTE
Trésorier : Monsieur Jean-Marie THOUVENOT
Secrétaire : Monsieur Bernard JAVAUX

COMISSAIRE AUX COMPTES :

AMV AUDIT ET COMMISSARIAT
26 rue Raspail
69600 OULLINS

 **Sommaire**

Comptes annuels	1
Notes sur les comptes annuels	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
Annexe	6
<i>Règles et méthodes comptables</i>	7
<i>Faits caractéristiques</i>	10
<i>Notes sur le bilan</i>	12
<i>Autres informations</i>	18
<i>Tableau de suivi des fonds dédiés</i>	20

Comptes annuels

 **Notes sur les comptes annuels**

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la FONDATION LA MACHE pour l'exercice du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

Nous précisons que nous n'avons pas vérifié la matérialité des opérations.

A l'issue de nos travaux, qui ne constituent pas un audit, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joint, qui comportent 37 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- | | | |
|-------------------------------------|---|------------------|
| • Total bilan | : | 15 671 606 euros |
| • Produits d'exploitation | : | 7 413 748 euros |
| • Résultat net comptable (excédent) | : | 143 190 euros |

Fait à Lyon,
Le 09 décembre 2020

Pour RSM Rhône-Alpes
Gaël DHALLUIN
Expert-Comptable
Associé

 Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/20	Net au 31/08/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	68 307	68 307		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	25 248	25 248		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et	198 544	185 794	12 750	3 721
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 998 694		2 998 694	2 998 694
Constructions	18 134 925	13 306 463	4 828 462	5 249 989
Installations techniques, matériel et outilla	9 991 652	8 789 434	1 202 218	1 255 220
Autres immobilisations corporelles	2 444 038	2 100 077	343 961	272 143
Immob. en cours / Avances et acomptes	1 181 206		1 181 206	192 805
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	7 117		7 117	7 117
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	372		372	372
ACTIF IMMOBILISE	35 050 103	24 475 323	10 574 780	9 980 060
Stocks				
Matières premières et autres approv.	111 990		111 990	78 369
En cours de production de biens	39 296		39 296	163 128
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman	123		123	340
Créances				
Usagers et comptes rattachés	927 859	162 013	765 846	745 881
Autres créances	820 968		820 968	753 816
Divers				
Valeurs mobilières de placement	249 500		249 500	249 500
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 027 071		3 027 071	2 266 816
Charges constatées d'avance	82 032		82 032	95 384
ACTIF CIRCULANT	5 258 838	162 013	5 096 825	4 353 235
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	40 308 941	24 637 336	15 671 606	14 333 295

 Bilan

	Net au 31/08/20	Net au 31/08/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	11 730 530	10 090 924
Ecart de réévaluation	2 458 000	2 458 000
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 913 922	-2 373 081
RESULTAT DE L'EXERCICE	143 190	674 924
Subventions d'investissement	674 106	680 490
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	13 091 905	11 531 257
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	21 233	21 233
Provisions pour charges	361 804	220 021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	383 037	241 254
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources	24 256	37 063
FONDS DEDIES	24 256	37 063
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	402 508	665 647
<i>Découverts et concours bancaires</i>		25 612
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	402 508	691 259
Emprunts et dettes financières diverses		298
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	126 185	139 440
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	516 040	375 571
Dettes fiscales et sociales	600 529	777 382
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		14 034
Autres dettes	107 604	106 197
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	419 541	419 541
DETTES	2 172 407	2 523 722
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	15 671 606	14 333 295


Compte de résultat

	du 01/09/19 au 31/08/20 12 mois	%	du 01/09/18 au 31/08/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	50 015	0,68	52 446	0,64	-2 431	-4,64
Production vendue	5 208 849	70,82	5 727 563	70,41	-518 715	-9,06
Production stockée	-123 831	-1,68	52 014	0,64	-175 845	-338,07
Production immobilisée	54 579	0,74	51 994	0,64	2 586	4,97
Subventions d'exploitation	2 013 701	27,38	2 300 222	28,28	-286 521	-12,46
Reprises et Transferts de charge	84 570	1,15	117 896	1,45	-33 326	-28,27
Cotisations						
Autres produits	125 866	1,71	160 188	1,97	-34 322	-21,43
Produits d'exploitation	7 413 748	100,80	8 462 323	104,03	-1 048 575	-12,39
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières	873 286	11,87	1 125 309	13,83	-252 023	-22,40
Variation de stock de matières premières	-33 620	-0,46	-11 216	-0,14	-22 404	199,75
Autres achats non stockés et charges exte	2 074 282	28,20	2 246 103	27,61	-171 820	-7,65
Impôts et taxes	271 837	3,70	271 918	3,34	-81	-0,03
Salaires et Traitements	2 388 010	32,47	2 502 053	30,76	-114 043	-4,56
Charges sociales	1 017 219	13,83	1 075 446	13,22	-58 227	-5,41
Amortissements et provisions	543 110	7,38	571 574	7,03	-28 464	-4,98
Autres charges	30 304	0,41	34 845	0,43	-4 542	-13,03
Charges d'exploitation	7 164 428	97,41	7 816 033	96,08	-651 604	-8,34
RESULTAT D'EXPLOITATION	249 320	3,39	646 290	7,94	-396 970	-61,42
Opérations faites en commun	-6 330	-0,09			-6 330	
Produits financiers	14 018	0,19	7 822	0,10	6 196	79,21
Charges financières	3 207	0,04	4 990	0,06	-1 784	-35,74
Résultat financier	10 811	0,15	2 832	0,03	7 979	281,79
RESULTAT COURANT	253 801	3,45	649 122	7,98	-395 321	-60,90
Produits exceptionnels	432 560	5,88	394 653	4,85	37 907	9,61
Charges exceptionnelles	555 977	7,56	375 254	4,61	180 723	48,16
Résultat exceptionnel	-123 417	-1,68	19 399	0,24	-142 816	-736,20
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées	30 003	0,41	6 403	0,08	23 600	368,56
Engagements à réaliser	17 197	0,23			17 197	
EXCEDENT OU DEFICIT	143 190	1,95	674 924	8,30	-531 734	-78,78

Annexe

Règles et méthodes comptables

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31 Août 2020 ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Ces comptes respectent le règlement comptable 2018-06 du 26 décembre 2018, homologué par arrêté du 26 décembre 2018 qui reprend à droit constant les dispositions du Plan Comptable Général. La société a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2018-06 :

- enregistrement au coût historique,
- permanence des méthodes de présentation et d'évaluation,
- indépendance des exercices,

et, dans l'hypothèse d'une continuité de l'activité.

METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Petits matériels de faible valeur

L'entreprise comptabilise en charges les matériels, outillages et matériels de bureau dont la valeur unitaire hors taxes est inférieure à 500 Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais associés).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

- * Constructions : 1 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 1 à 10 ans
- * Installations techniques : 1 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport neuf : 5 ans
- * Mobilier et matériel de bureau neuf : 5 ans
- * Matériel informatique neuf : 3 ans

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation, en tenant compte des remarques suivantes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, à l'exception des terrains qui ont été réévalués lors de l'apport par l'ACF LA MACHE de son patrimoine à la Fondation LA MACHE.

Règles et méthodes comptables

Les points particuliers concernant les méthodes d'évaluation sont les suivants :

Matériel pédagogique acquis par l'utilisation de la Taxe d'Apprentissage

Le matériel pédagogique acquis pendant l'exercice figure dans les immobilisations corporelles et est amorti suivant la durée d'utilisation. En contrepartie, au passif du bilan sont inscrites les subventions reçues au titre de la taxe d'apprentissage et utilisées pour les acquisitions de matériel pédagogique. Ces subventions sont amorties suivant la durée d'utilisation du bien.

Au compte de résultat figurent dans les charges d'exploitation l'amortissement du matériel pédagogique et en produits d'exploitation, la reprise des subventions correspondantes.

Titre de placement

Les titres de placement sont évalués à leur coût d'achat, les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Subvention d'investissement

Selon la directive de la réglementation comptable du 16 février 1999, homologuée par l'arrêté du 8 avril 1999 et publié au Journal Officiel le 5 mai 1999, les subventions d'investissement concernant l'acquisition des biens immobiliers ne devraient pas être reprises au crédit du compte de résultat.

Par décision du Conseil d'Administration d'installation de la Fondation tenu le 19 mars 2008, il a été décidé de reprendre les subventions d'investissements concernant l'acquisition de biens immobiliers, au prorata du droit de reprise par le crédit du compte de résultat. Pour l'exercice 2019-2020, le montant de la reprise s'élève à 218 027 €, ce montant a été comptabilisé en produits exceptionnels.

De même, les subventions d'investissement destinées à l'acquisition de matériel pédagogique ou les mises en conformité du matériel, ont été reprises en fonction de la durée d'utilisation du matériel.

Provision pour indemnité de fin de carrière

Depuis le 31/08/2015, il a été appliqué la convention collective des salariés des établissements privés.

La Pidr a été calculée via le logiciel WebEngage, avec les critères suivants :

- Taux d'actualisation : 0,68 %
- Age de départ à la retraite : 65-67 ans
- Taux de charges patronales : 45 %
- Turn over faible

METHODES DE COMPTABILISATION

Immobilisations subventionnées

Un compte d'immobilisations correspondant à chaque subvention a été créé, afin de mieux suivre les immobilisations et les subventions.

Subvention pour matériel pédagogique

Pour le matériel pédagogique et les mises en conformité du matériel, conformément à la possibilité ouverte par le PCG, les subventions sont comptabilisées en 13100000. Suivant l'article 312-1 du PCG, ces subventions sont réintégrées au même rythme que les amortissements des biens qu'ils financent, dans le résultat, par un compte de reprise de subventions (compte 78721000) comptabilisé en produits exceptionnels.

Chaque subvention est identifiée par son numéro d'attribution conformément aux immobilisations qu'elles ont servi à financer.

Règles et méthodes comptables

Refacturation Lycée/Centre de Formation

Chaque année, le Lycée refacture au Centre de Formation des prestations de personnel commun et des charges communes en fonction du nombre d'élèves. Dans le bilan de la Fondation LA MACHE, les charges et les produits sont neutralisés.

Comptabilisation des amortissements

Suite à l'homologation par arrêté du 26 décembre 2018 du règlement ANC 2018-06, ayant redéfini les principes de comptabilisation des subventions d'investissements, le bureau de la FONDATION LA MACHE a poursuivi le mode de comptabilisation préconisé par l'Association ACF LA MACHE, qui ne constitue plus une dérogation à la règle, de ventiler les dotations aux amortissements selon les deux critères suivants :

- les dotations aux amortissements des biens immobiliers, agencements, matériels financés par les fonds propres de l'établissement sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation dans les comptes 681.
- les dotations aux amortissements des biens immobiliers, agencements, équipements, matériels financés par des fonds extérieurs à l'exploitation ; subvention des collectivités territoriales, sont comptabilisées dans un compte « dotations aux amortissements exceptionnels » compte 687 avec pour sous-compte 68710000 « dotations aux amortissements sur biens subventionnés ».

Comptabilisation du stock de produits finis

Les stocks des produits finis des ateliers du lycée, étant évalués au prix de revient, sont comptabilisés en factures non parvenues et ventes ateliers.

Comptabilisation des prestations non facturées aux clients

Les travaux non facturés par le Centre de Formation sont comptabilisés en factures à établir et au crédit du compte de formation taxables à 20 %.

CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement significatif dans les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes n'est survenu au cours de l'exercice.

 **Faits caractéristiques****CONSTRUCTION « LA MACHE 2020 »**

Face à l'accroissement de ses élèves, étudiants et alternants, l'École La Mache n'est plus en capacité de les accueillir et de les former dans les meilleures conditions. Pour répondre à cette demande accrue et continue mais également pour l'anticiper, l'École La Mache doit s'agrandir (salles de classe, chambres d'étudiants) et réhabiliter ses bâtiments existants.

La fondation réalise la construction d'un nouveau bâtiment pour un budget total de 18.9 M€ TTC. Le permis de construire déposé en novembre 2019 a été obtenu en date du 14/09/2020.

Dans le cadre de ce projet, la fondation a obtenu des subventions et un très fort soutien de la Région Auvergne Rhône Alpes, mais aussi celui de la Métropole et de la ville de Lyon. Sans oublier le soutien de nombreux mécènes et des anciens élèves.

Le financement de cette construction est possible, entre autres, grâce à des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation - 4M€- et de la Banque Postale- 8M€. Ces emprunts ont été validés sur l'année 2020 par des arrêtés préfectoraux.

Au 31/08/2020, le montant des immobilisations en cours liées à ce projet s'élèvent à 1.2 M€ (contre 193 k€ à l'ouverture de l'exercice).

En outre, il a été décidé de reclasser en frais d'établissement et amortir sur 12 mois 25k€ de frais engagés avant validation définitive du projet. Ces frais étaient enregistrés en immobilisations en-cours au début de l'exercice.

PROJET SOCIAL DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION « LA MACHE 2020 »

La future résidence, qui occupera 3 étages du nouveau bâtiment, sera destinée aux étudiants entrant dans les formations supérieures dispensées par l'École La Mache, mais elle accueillera également des étudiants des établissements parties prenantes de Delta Campus : St Joseph Garibaldi et Sup'Bellevue. Elle accueillera également, selon les disponibilités, les étudiants de tout autre horizon avec une priorité pour les étudiants boursiers.

L'organisation des lieux prévoit à chaque étage des espaces permettant aux étudiants de se retrouver pour des moments de détente ou des séances de travail, dans des espaces distincts : plus ouverts pour la détente et au contraire plus isolés pour travailler en groupe.

L'emprunt PLS (Prêt Locatif Social) de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) finance la réalisation des 29 logements étudiants du nouveau bâtiment soit 71 chambres.

La Direction Départementale des Territoires impose que ces logements soient financés pour au moins 50% par un emprunt PLS pour obtenir l'agrément et les avantages correspondants :

- un taux réduit de TVA de 10% pour les 3 étages de logements de la construction (économie de 427k€ de TVA).
- l'ouverture de droit à l'APL « Aide Personnalisée au Logement » pour les futurs occupants.
- Une subvention de la Métropole de Lyon.

Ce grand projet a été l'occasion de revoir le mode de chauffage de l'ensemble de l'école avec la mise en place du chauffage urbain, plus économique, plus écologique.

La fondation disposera après cette construction de 9 bâtiments dans Lyon 8° cumulant 32 651 m2 développés sur 18 854 m2 de surface de parcelles.

La fin de la construction est programmée pour début 2023.

Faits caractéristiques

PANDÉMIE

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales de l'environnement économique mondial. Les mesures prises en réaction à cette situation ont perturbé l'activité de la fondation sans toutefois remettre en cause le principe de continuité d'exploitation.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	43 400	24 907		68 307
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	211 792	12 000		223 792
Immobilisations incorporelles	255 192	36 907		292 098
- Terrains	2 998 694			2 998 694
- Constructions sur sol propre	17 268 019	29 876		17 297 896
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	794 759	42 270		837 030
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 791 364	200 288		9 991 652
- Installations générales, agencements aménagement divers	246 955			246 955
- Matériel de transport	35 850			35 850
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 951 678	209 555		2 161 234
- Immobilisations corporelles en cours	192 805	988 401		1 181 206
Immobilisations corporelles	33 280 125	1 470 391		34 750 516
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	7 117			7 117
- Prêts et autres immobilisations financières	372			372
Immobilisations financières	7 489			7 489
ACTIF IMMOBILISE	33 542 806	1 507 297		35 050 103

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	43 400	24 907		68 307
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	208 070	2 971		211 041
Immobilisations incorporelles	251 470	27 878		279 348
- Constructions sur sol propre	12 407 906	436 429		12 844 335
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	404 884	57 244		462 128
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 536 145	253 289		8 789 434
- Installations générales, agencements aménagements divers	246 955			246 955
- Matériel de transport	10 238	3 699		13 937
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 705 148	134 038		1 839 186
Immobilisations corporelles	23 311 275	884 699		24 195 975
ACTIF IMMOBILISE	23 562 746	912 577		24 475 323

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 831 230 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	372		372
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	927 859	927 859	
Autres	820 968	820 968	
Charges constatées d'avance	82 032	82 032	
Total	1 831 230	1 830 859	372
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

 **Notes sur le bilan**

Produits à recevoir

	Montant
PRESTATIONS SLM 2019/2020	168 236
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR LYCEE	191 594
FOURNISSEURS - RRR OBTENIR	6 153
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	653
DIVERS - PRODUITS RECEVOIR	20 213
BANQUE - INTRTS COURUS RECEVOIR	7 621
Total	394 471

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	220 021			15 231	204 790
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions		157 014			157 014
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	21 233				21 233
Total	241 254	157 014		15 231	383 037
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation				15 231	
Financières					
Exceptionnelles		157 014			

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 046 222 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d' 1 an	Echéances à plus d' 1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	402 508		218 847	183 661
Emprunts et dettes financières diverses (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	516 040	516 040		
Dettes fiscales et sociales	600 529	600 529		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	107 604	107 604		
Produits constatés d'avance	419 541	419 541		
Total	2 046 222	1 643 714	218 847	183 661
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés en cours d'exercice	263 139			
(**) Dettes envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	76 816
C.A.P INDEMNITE TRANSACTIONNELLE	3 500
CAP TAXE PROFESSIONNELLE	1 196
ETAT - CHARGES PAYER QP TF CHAMPAGNY	502
ETAT - CHARGES PAYER QP TF LYON AU 31/08/2020	47 200
ETAT - CHARGES PAYER TAXE HAB CHAMPAGNY DUE AU 31/08/2020	351
Total	129 565

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCES	82 032		
Total	82 032		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
RELIQUAT T.A A AFFECTER	419 541		
Total	419 541		


Autres informations
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	Début d'exercice	Affectations du résultat	Dotation 2020	Reprise 2020	Fin d'exercice
FONDS PROPRES	10 175 843	674 924	2 532 557	433 792	12 274 608
Fonds associatifs sans droits de reprise	10 090 924	215 765	1 857 633	218 027	11 730 530
Autres fonds associatifs	2 458 000				2 458 000
Ecart de réévaluation	0				0
Réserves	0				0
Spécial reports à nouveau	-3 727 313	-215 765		215 765	-3 943 078
Reports à nouveau	1 354 232	674 924	674 924		2 029 156
RESULTAT DE L'EXERCICE	674 924	-674 924	143 190	674 924	143 190
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	680 490	0	117 341	123 724	674 106
Ecart de réévaluation	0				0
Subventions d'investissements	680 490		117 341	123 724	674 106
TOTAL I	11 531 257	0	2 793 088	1 232 440	13 091 905

ENGAGEMENTS FINANCIERSEngagements donnés

Sur l'emprunt 5500316 auprès de la Caisse d'Epargne pour 116 K€ :

Nantissement de compte pour un montant de 116 000,00 €

Capital restant dû 60 368 € au 31/08/2020

Sur l'emprunt 9621514 auprès de la Caisse d'Epargne pour 500 K€ :

Promesse d'affectation hypothécaire pour un montant de 500 000,00 €

Capital restant dû 158 479 € au 31/08/2020

Engagements reçus

Engagement de la Région Rhône Alpes

- Caution solidaire

540 000

Autres informations

EFFECTIFS INSCRITS :

Les effectifs des apprenants de la Fondation sont stables avec 1129 inscrits en 2020/2021 par rapport à 1130 inscrits en 2019/2020 et 1149 en 2018/19.

Il est rappelé que le lycée est composé principalement de classes de 2nde à la terminale et d'une petite classe de 3ème pro.

L'enseignement supérieur s'appuie sur des titres certifiés de niveau 5 et 6 (Bac+2 à Bac+4).

Sup'La Mache travaille en cette année 2020/21 pour l'obtention au printemps de la certification Qualiopi et à la rentrée scolaire 2021/2022 pour l'enregistrement d'un titre certifié niveau 7 (Bac+5).

Les formations sont dispensées en formations initiales pour le lycée.

L'enseignement supérieur déjà fortement présent en contrat de professionnalisation développe de plus en plus de formations en apprentissage.

A noter que l'internat dispose d'une capacité de 250 places réservées aux lycéens.

La construction « La Mache 2020 » livrée en 2023 permettra d'accueillir 70 étudiants de l'enseignement supérieur en chambres individuelles.

Ci-dessous l'historique des effectifs sur 3 ans :

EFFECTIFS	2020/21	2019/20	2018/19
BAC PRO	505	499	497
BAC TECHNO	275	282	306
Sous Total Enseignement Lycée	780	781	803
BTS	163	160	150
Formations Industrie	50	62	49
Formations commerce	14	13	13
Formations Numérique	34	33	52
Formations BTP	63	61	59
Chargé d'affaires et de développement à l'International	25	20	23
Sous Total Enseignement Supérieur	349	349	346
Total	1129	1130	1149

PERSONNEL :

L'effectif moyen de la fondation a été de 67 personnes sur l'exercice, réparties de la manière suivante :

- Lycée : 55,3
- Sup' La Mache : 11,6

 **Tableau de suivi des fonds dédiés**

Nature du projet et caractéristiques	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 195100)	Utilisation au cours de l'exercice (compte 789500)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 689500)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (compte 195100)
	A	B	C	D = A - B + C
Partenariat Ziguinchor	37 063	30 003	17 197	24 256
Total	37 063	30 003	17 197	24 256